

Conseil de la Vie Sociale (cvs)



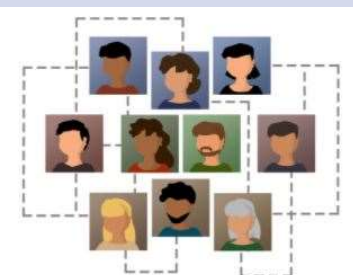
Le saviez-vous ?

Au sein de l'établissement, il existe un « **Conseil de la Vie Sociale** » qui se réunit au moins 3 fois par an pour échanger sur les questions générales liées à la vie de la résidence.

Il donne son avis et fait des propositions sur l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, l'animation et toutes les modifications pouvant avoir des conséquences sur l'accompagnement des résidents.

Qui participe ?

- Résidents
- Familles, proches aidants, représentants légaux
- Bénévoles,
- Médecin coordonnateur
- Professionnels des soins et autres
- Directeur



De quoi parle-t-on ?

- Activités, animations
- Repas
- Organisation
- Projets de travaux et d'équipements
- Budget
- Cadre de vie
- Entretien des locaux...



Comment donner son avis ?

- Participer aux réunions
- Contacter les membres (coordonnées à l'affichage des entrées)
- Par la boîte à idées
- Par mail à l'adresse : mdr.lavauzelle@wanadoo.fr

